

Session plénière du 26 juin 2025 : le conseil départemental dresse le bilan financier de l'année 2024 et présente son budget supplémentaire 2025

Réunis ce jeudi 26 juin en session plénière à l'Hôtel du département à Blois, les élus du conseil départemental de Loir-et-Cher ont dressé le bilan financier (compte financier unique) de l'année 2024 et voté le budget supplémentaire nécessaire pour l'année 2025. Malgré un effort d'investissement soutenu, les chiffres présentés traduisent clairement la dégradation budgétaire subie par les collectivités, et en particulier les départements.

Des recettes de fonctionnement en baisse

En 2024, les recettes de fonctionnement du département de Loir-et-Cher étaient de 394,1 millions d'euros, enregistrant ainsi une baisse de 0,6 %. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) n'a connu aucune évolution par rapport à 2023 (soit un produit total de 116,4 millions d'euros). Le produit de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) a, lui, augmenté de 6,2 % (s'élevant ainsi à 50,6 millions d'euros et devenant la recette la plus dynamique pour le département). Quant aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO), ils ont pour leur part continué de baisser très fortement (- 13,2 % par rapport à 2023, pour un total de 38 millions d'euros). Sur l'exercice 2024, la dynamique de la TSCA et la stabilité de la TVA ne suffisent cependant pas à compenser la baisse marquée des DMTO.

Des dépenses de fonctionnement en hausse

Entre 2023 et 2024, les dépenses de fonctionnement du département de Loir-et-Cher ont connu une hausse de 3,8 % (évolution correspondant à la moyenne de l'ensemble des départements de France), pour un total de 374,2 millions d'euros l'an passé. Cela, notamment en raison des augmentations nécessaires liées :

- Aux dépenses de solidarités (principalement dans le secteur de l'autonomie), qui ont progressé pour atteindre 237,5 millions d'euros en 2024 (+ 5,1 % par rapport à 2023) ;
- Aux ressources humaines, pour lesquelles les dépenses ont connu une hausse de 4,1 % (pour un total de 76,3 millions d'euros) en 2024, notamment afin d'assurer les dépenses supplémentaires imposées par l'État, en particulier les cotisations Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) et la revalorisation du point d'indice ;
- Au SDIS, le conseil départemental ayant renouvelé son soutien à hauteur de 19,5 millions d'euros (+ 6,1 %), pour accompagner le déploiement du nouveau Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR).

Les secteurs de l'éducation, des mobilités et du patrimoine ont, eux, connu une baisse des dépenses de 3,4 % (pour un montant total de 18,9 millions d'euros), notamment en raison du retour à la normale des prix de l'énergie. Néanmoins, les crédits relatifs au fonctionnement des collèges n'ont subi aucune baisse.

L'effet ciseaux engendré par l'augmentation des dépenses de fonctionnement et la baisse des recettes n'est pas sans conséquence sur l'épargne nette du département. Cette dernière a connu une baisse sans précédent de 65 % en un an (9,2 millions d'euros en 2024 pour 26,1 millions d'euros en 2023), venant ainsi effacer la quasi intégralité des excédents cumulés les années précédentes et les efforts de bonne gestion.

Un effort d'investissement maintenu

Malgré la baisse des recettes et la hausse des dépenses, 2024 a été une année record en termes d'investissement. Au total, 67 millions d'euros ont été investis pour le territoire de Loir-et-Cher, démontrant ainsi la grande implication du département dans les projets structurants. Parmi ces derniers, les travaux du barreau de liaison à Mer et du pont de Chissay, la restructuration des collèges



de Veuzain-sur-Loire et Neung-sur-Beuvron, ainsi que la poursuite du programme de rénovation énergétique des bâtiments départementaux. Au total, en 2024, les investissements directs se sont élevés à 52 millions d'euros. Concernant les subventions d'investissements, le département a été, en 2024 comme au cours des années précédentes, un financeur incontournable du territoire, notamment au travers de la dotation départementale de solidarité (DDSR) et de la dotation départementale d'aménagement durable (DDAD).

Un solde de compte financier unique en forte baisse

Pour l'année 2024, l'exécution budgétaire de l'ensemble des budgets a généré un solde de 3,4 millions d'euros après reprise des résultats antérieurs. Comme pour l'ensemble des départements de France, ce solde en forte diminution par rapport à l'année 2023 (25,2 millions d'euros pour le Loir-et-Cher) ne permet quasiment pas de réduire l'emprunt inscrit au budget primitif.

Budget supplémentaire pour 2025

Le budget supplémentaire prévu pour l'exercice 2025, qui intègre le solde de l'exercice 2024 (3,4 millions d'euros) reste similaire à celui prévu au budget primitif. Les principaux ajustements prévus sont :

- Un abondement de 1,4 million d'euros des dépenses de fonctionnement, représentant un ajustement de 0,3 % des crédits votés au budget primitif et consacré principalement à l'éducation, aux solidarités et à l'entretien des routes ;
- Une hausse de 1,5 million d'euros des recettes de fonctionnement (+ 0,4 %), prenant notamment en compte l'impact du produit final de la TVA nationale en fin d'année 2024 et les ajustements faisant suite à la notification de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) ;
- Une hausse des dépenses d'investissement de 2,3 millions d'euros (+ 3,5 %) afin de réaliser des compléments de grands travaux d'infrastructures.

À noter que ce projet de budget supplémentaire permettra de réduire l'emprunt dédié à la section d'investissement (d'un montant initial de 68 millions d'euros) inscrit au budget primitif 2025, à hauteur de 775 400 euros. Le montant de l'emprunt s'élèvera ainsi à 30,75 millions d'euros.

« Comme l'ensemble des départements, le Loir-et-Cher se trouve dans une situation préoccupante. L'effet ciseaux créé par la baisse des recettes et l'augmentation des dépenses a engendré une perte quasi intégrale des excédents budgétaires cumulés ces dernières années. Sans une véritable autonomie financière, il est impératif de poursuivre nos économies pour continuer à assurer nos missions », a déclaré Claire Foucher-Maupetit, rapporteur du budget.

« Le compte financier unique 2024 et le budget supplémentaire nécessaire pour cette année 2025 prouvent que le Loir-et-Cher n'échappe pas à la dégradation de la situation financière des départements. Malgré cela, nous avons cessé d'investir pour le territoire et de soutenir les communes et associations. Nos dépenses d'investissement ont d'ailleurs atteint un record en 2024. C'est un choix politique fort. Très peu de départements peuvent encore afficher un tel niveau d'engagement en faveur des territoires. Mais il est urgent que l'État prenne ses responsabilités pour compenser au juste niveau les compétences exercées pour son compte par les départements », a tenu à souligner Philippe Gouet, président du conseil départemental.

Ce jeudi 26 juin 2025, le rapport d'activité 2024 du conseil départemental a par ailleurs été diffusé aux élus. Il est disponible sur departement41.fr.